

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La VAE est un moyen de faire reconnaître les acquis de son expérience pour obtenir un diplôme ou une certification professionnelle, partiellement ou dans sa totalité.

Vous pourrez accéder à une certification ou à un diplôme sans passer par la formation initiale et le contrôle traditionnel des connaissances.

À noter - Évolution du cadre réglementaire

La réforme de la VAE issue de la loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 est en cours de déploiement. Un décret du 27 décembre 2023 a modifié certaines modalités de mise en œuvre du dispositif.

Le portail national **France VAE** est progressivement déployé. Dans l'attente de son déploiement complet, certaines démarches restent spécifiques selon les diplômes. En cas de doute, il est recommandé de contacter le Service de Formation Continue et Alternance (SFCA) de l'Université de Perpignan Via Domitia : [Aide/Contact - SFCA](#)

Lorsque le diplôme est référencé sur **France VAE**, la candidature s'effectue directement sur la plateforme nationale : <https://vae.gouv.fr/> (sauf pour les agents et salariés de la fonction publique).

Avant de vous inscrire sur la plateforme FRANCE VAE, contactez l'architecte-accompagnateur de parcours (AAP) de l'Université de Perpignan : : [Aide/Contact - SFCA](#)

Pour les diplômes non référencés, et les agents de la fonction publique, la démarche reste à effectuer auprès de l'UPVD en suivant les étapes ci-dessous :

Les étapes d'une VAE :

La procédure pour les diplômes de l'UPVD non intégrés dans le portail numérique France VAE est celle-ci :

- **1^{er} contact : information et orientation (phase gratuite)**

Tout commence par une phase d'informations où vous vous renseignez en détail sur la démarche VAE et son adéquation avec votre projet professionnel en contactant le SFCA : [Aide/Contact - SFCA](#)

Les candidats sont invités à consulter l'offre de formation et à identifier le diplôme le plus en adéquation avec leur expérience professionnelle, à déposer un CV actualisé et à expliciter le projet.

Un premier contact et un webinaire sont proposés pour les informer sur la procédure, les calendriers, les modalités pédagogiques, le contenu, les étapes de l'accompagnement, le tarif et les financements possibles. Cette étape est gratuite.

Vous pouvez vous inscrire aux webinaires d'informations VAE via le formulaire de contact.

Les dates proposées sont :

- 1er septembre 13h-14h
- 15 septembre 13-14h
- 1^{er} octobre 13h-14h
- 15 octobre 13h14h

A l'issue de cette étape, vous choisissez d'être accompagné(e) ou non par un accompagnateur VAE de l'UPVD.

Si vous choisissez d'être accompagné, le conseiller VAE vous apporte son soutien et son expertise tout au long de la procédure. Un devis vous sera transmis en fonction des modalités d'accompagnement souhaitées.

Tarif prévisionnel sans accompagnement : 800 euros (+ droit d'inscription et frais de positionnement)

Tarif prévisionnel avec accompagnement : 2500 euros (+ droit d'inscription et frais de positionnement)

Si vous choisissez d'effectuer votre parcours VAE en autonomie, vous réalisez vous-même :

- le dossier de faisabilité ;
- le dossier de validation ;
- les échanges avec le certificateur ;
- la préparation à l'entretien devant le jury VAE.

Attention, si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement par l'UPVD :

En cas de financement via France Travail, l'OPCO, le CPF, l'employeur ou autre, il faudra tenir compte des délais de traitement et de prise en charge de votre formation. En effet, sans le retour de l'attestation de prise en charge de l'organisme financeur avant la date du 1^{er} atelier collectif, nous ne pourrions pas vous y inscrire et vous devrez attendre la prochaine date proposée (cf les dates des ateliers dans la partie accompagnement VAE de ce document).

- **Positionnement et constitution du dossier de faisabilité (ancien livret 1)**

Votre conseiller-accompagnateur dédié à la VAE vous accompagne :

* en vous aidant à cibler le diplôme le plus en lien avec votre parcours et votre projet professionnel ou personnel.

* dans la rédaction du dossier de faisabilité. Ce dossier est examiné par le responsable du diplôme qui émet un avis de faisabilité de votre demande de validation lors d'un entretien de positionnement.

Cette étape implique la présentation de documents confirmant la nature et de la durée des activités exercées en rapports avec la certification visée, d'un CV détaillé et de la complétude d'un tableau de correspondances activités déclarées/référentiel de compétences de la certification.

Tous les **conseillers VAE de l'UPVD sont agréés sur l'offre de formation** pour mieux accompagner et identifier la certification en lien avec le parcours expérientiel.

- **Dépôt du dossier de faisabilité avec l'aide de mon conseiller VAE sur la plateforme Ecandidat SFCA selon la procédure transmise par mail.**

La plateforme de dépôt des demandes de recevabilité sera ouverte pour l'année universitaire 2026-2027 du 7 septembre 2026 au 11 décembre 2026 (sauf si financement CPF, la date de fin de candidature est alors fixée au 26 novembre 2026).

- **Réponse de la commission pédagogique sur ma recevabilité**

La troisième étape est un moment d'attente : une commission pédagogique examine votre dossier et statue sur sa recevabilité (délai de réponse sous 2 mois).

Quels résultats sont possibles ?

1. Recevable ✓

Le candidat peut poursuivre son parcours et préparer le dossier de validation destiné au jury.

2. Non recevable ✗

Le certificateur considère que l'expérience ou les conditions requises ne sont pas suffisamment en lien avec la certification visée. Il motive sa décision.

3. Dossier incomplet 📄

Le certificateur demande des compléments (expériences insuffisamment décrites, justificatifs manquants, lien avec le référentiel mal explicité, etc.). Le dossier peut alors être corrigé et renvoyé.

- **Rédaction du dossier de validation (ancien livret 2)**

Cette étape est suivie par la rédaction du dossier de validation, ancien livret 2, qui est le cœur de votre démarche VAE. Ce document détaille en profondeur vos expériences et compétences en faisant le lien avec les attendus du diplôme visé. Je dépose mon dossier et ses annexes sur la plateforme pédagogique de l'université (MOODLE).

- **Entretien avec le jury VAE**

L'avant-dernière étape est cruciale : vous présentez votre dossier devant un jury lors d'un entretien oral en présentiel. C'est l'occasion de mettre en valeur votre parcours et vos compétences.

- **Réception du résultat de mon oral : validation totale, partielle ou refusée**

Enfin, le jury rend sa décision. Trois issues sont possibles : une validation totale qui vous accorde la certification visée, une validation partielle qui reconnaît une partie de vos compétences, ou un refus de validation.

Le calendrier 2026-2027 de la VAE :

➤ Dernier délai de remise du dossier de validation :

Pour le jury du mois d'avril 2027 : jeudi 18 mars 2027 à 23h59

Pour le jury du mois de juin 2027 : jeudi 20 mai 2027 à 23h59

➤ Date prévisionnelle de l'entretien avec le jury du mois d'avril 2027 :

Du 5 au 16 avril 2027

➤ Date prévisionnelle de l'entretien avec le jury du mois de juin 2027 :

Du 14 au 25 juin 2027

L'accompagnement VAE 2026-2027

Les étapes globales de l'accompagnement – Durée : 17 heures

Notre méthode :

L'Université de Perpignan, via le SFCA, propose un programme d'accompagnement aux candidats qui souhaitent s'engager dans une démarche de VAE en mettant toutes les chances de réussite de leur côté. L'accompagnement consiste en un appui méthodologique et pédagogique à la description et à l'analyse de l'expérience du candidat, ainsi qu'à la formalisation de ses connaissances, aptitudes et compétences acquises au regard du diplôme visé.

Notre méthodologie d'accompagnement s'appuie sur une expérience terrain diversifiée, enrichie du retour des candidats dans leurs démarches de validation et de la confrontation de l'expertise de spécialistes du domaine.

Elle combine des étapes individuelles et collectives qui favorisent des phases de réflexion, d'écriture et des séances collectives qui permettent aux candidats de bénéficier de la dynamique du groupe et de l'effet miroir d'une mise en commun des techniques.

➤ Positionnement - Faisabilité – Expertise et co-construction du dossier de faisabilité – Durée 3h :

Cette phase inclut 1h de rendez-vous en visioconférence ou présentiel, 2h de co-construction, complétude et dépôt du dossier de faisabilité.

Un conseiller-accompagnateur dédié à la VAE vous accompagne et vous aide à cibler le diplôme le plus en lien avec votre parcours et votre projet professionnel ou personnel.

Votre conseillère vous accompagne dans la rédaction du dossier de faisabilité. Ce dossier est examiné par le responsable du diplôme qui émet un avis de faisabilité de votre demande de validation lors d'un entretien de positionnement.

Ensemble, vous définissez le parcours le plus adapté et les modalités d'accompagnement qui vous conviennent : individuel, collectif, à distance, en présentiel, nombre d'heures, durée, calendrier personnalisé.

➤ Atelier collectif N°1 – Méthodologie du retour sur compétences – Durée 4h :

Présentiel OU Distanciel

- Retour sur la démarche VAE et présentation des normes universitaires,
- Méthodologie d'élaboration du livret de validation (ancien livret 2),
- Aide à la problématisation des situations rencontrées, faire ressortir les idées essentielles et démarrer la rédaction du thème,
- Questions- réponses.

Dates prévisionnelles des ateliers en présentiel (ou distanciel visioconférence (ZOOM obligatoire)) :

Atelier Collectif N°1-Groupe 1 - Vendredi 16 octobre 2026 de 8h30 à 12h30

Atelier Collectif N°1-Groupe 2 - Vendredi 20 novembre 2026 de 8h30 à 12h30

Atelier Collectif N°1-Groupe 3 - Vendredi 18 décembre 2026 de 14h à 18h

Atelier Collectif N°1-Groupe 4 - Vendredi 12 février 2027 de 8h30 à 12h30

➤ Accompagnement individuel – Durée 5h00 :

Les dates sont co-définies par l'Accompagnant et l'Accompagné(e), à leur convenance, dans la limite de 5h jusqu'à la date de dépôt du dossier de validation. Rendez-vous physique (sur le Campus ou hors Campus), rendez-vous en visioconférence (WhatsApp, Zoom etc..), par téléphone, par mail, au choix. Pas de planning prévisionnel.

- Retour sur l'analyse du diplôme retenu,
- Approfondissement et pistes à creuser,
- Méthodologie d'élaboration du dossier final : Cohérence du thème, mise en forme, utilisation des annexes,
- Appréciations et supervision permettant d'améliorer la rédaction du dossier.

➤ **Atelier collectif N°2 – Soutenance orale - simulation d'entretien avec jury –
Durée 4h :**

Présentiel OU distanciel

- Audition et conseils de présentation,
- Echanges et commentaires sur le fond et la forme,
- Retour sur le déroulement du jury.

Atelier Collectif N°2-1 vendredi 26 mars 2027 de 8h30 à 12h30,
Atelier Collectif N°2-2 vendredi 21 mai 2027 de 8h30 à 12h30.

➤ **Accompagnement et entretien post-jury – Durée 1h :**

L'accompagnateur revient sur les points forts de votre dossier et de votre oral.

Si la validation est partielle, il explique les blocs de compétences validés et ceux qui ne le sont pas, ainsi que les raisons.

Un plan d'action peut être proposé : suivre une formation, acquérir une expérience complémentaire, réaliser un nouveau dossier ou repasser certains blocs.

A SAVOIR :

Si le candidat rencontre des difficultés pour se déplacer, l'accompagnement peut être effectué à distance (entretien téléphonique, échange de mail, Visio...).

L'entretien jury VAE ne pourra s'effectuer qu'en présentiel sur le campus principal de l'UPVD.

Votre parcours VAE en un coup d'œil



Je choisis une certification

Je me connecte sur la plateforme France VAE et je regarde si la certification visée y est référencée.



J'obtiens totalement ou partiellement la certification

MEMO VAE

**La Validation des Acquis de l'Expérience
(Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002),**
permet à toute personne qui justifie d'une activité professionnelle ou bénévole en
lien avec le diplôme sollicité de se voir reconnaître tout ou partie des connaissances et
des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme.
Il s'agit donc d'une procédure **de certification**.

Références :

Décret du 27 décembre 2023 relatif à la VAE

Décret n° 2024-332 du 10 avril 2024 relatif au jury et congé VAE

Arrêté du 3 juillet 2025 relatif aux modalités d'accompagnement VAE

Décret n° 2025-663 du 18 juillet 2025 définissant les conditions d'éligibilité au CPF des actions permettant de faire valider les
acquis de l'expérience

Mes dates à retenir :

Attention, les candidats seront positionnés sur l'audition du mois d'avril ou de juin en fonction
des dates d'obtention de recevabilité (candidats sans accompagnement) ou des dates
d'inscription à l'atelier collectif N°1 (candidats avec accompagnement).

	Entretien Jury d'avril 2027	Entretien Jury de juin 2027
Atelier collectif N°1 (sous réserve de la capacité d'accueil)	Vendredi 16 octobre 2026 Ou Vendredi 20 novembre 2026	Vendredi 18 décembre 2026 ou Vendredi 12 février 2027
Date butoir dossier de validation	Jeudi 18 mars 2027	Jeudi 20 mai 2027
Atelier collectif N°2	Vendredi 26 mars 2027	Vendredi 21 mai 2027

Mes contacts :

*Référente VAE : Caroline Tronyo

caroline.tronyo@univ-perp.fr

*Gestionnaire administrative et financière : Simona Brajou

simona.brajou@univ-perp.fr

*Chargée de l'accompagnement VAE et plateforme MOODLE / référente HANDICAP

helene.mary@univ-perp.fr

*MAIL GÉNÉRIQUE : vae@univ-perp.fr

document révisé le 15/07/26